

# L'Africain

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 1934 - Le N° 0 fr. 75

15<sup>e</sup> Année — Nouvelle série — N° 236

## Notre Concours Littéraire

Tous les concurrents dont les œuvres ont été publiées doivent prendre part au vote et remplir le bulletin qui se trouve en quatrième page.

Les résultats seront publiés dans notre numéro du 28 Octobre 1934.

BUREAUX D'ALGER :  
6, Boulevard Carnot, 6  
ALGER

TÉLÉGR. : AUMERAN-ALGER  
TÉLÉPH. : 27.70 ET 59.93

C. CH. POSTAUX ALGER N° 100

Hebdomadaire Intercolonial

ABONNEMENTS

UN AN :  
France et Colonies 35 fr.  
Etranger..... 65 fr.

BUREAUX de PARIS :  
« AFRICAIN »

1, Rue des Rosiers, 1

COLOMBES (près Paris) SEINE

TÉL. : CHARLEBOURG 18.08

SANS GRAINTE ET SANS HAINE

## La rentrée et ses problèmes

Malaise intérieur - Le colonel Beck et la Pologne

Concert mondial - Le Paysan



La rentrée s'annonce fiévreuse; on attend, comme un événement national, la décision des radicaux. Le sage avis de M. Lamoureux sera-t-il écouté ou bien entreron-nous dans une nouvelle aventure ?

Voici deux mois et demi que je n'avais pas repris contact avec la capitale : au calme de la province s'oppose une température agitée. Les meilleurs esprits sont prêts à la révolte, las d'une incompréhensible politique intérieure, las d'un scandale Stavisky qui s'amplifie au lieu de se dénouer normalement. Le ministre de la Justice, celui de l'Intérieur, sont accusés en place publique d'être les responsables d'une sinistre comédie montée aux frais des contribuables. M. Barra, procureur de Dijon n'a-t-il pas signalé que l'expertise du contentieux de la Combe-aux-Fées a coûté 800 fr. ! Le dossier de l'affaire, résume l'*Intransigeant*, contient 51.200 feuillets, 811 témoins ont été entendus, 908 vérifications effectuées, 250 personnes se sont occupées « professionnellement » de l'affaire...

Cette volonté de ne pas aboutir, dans un sens ou dans l'autre, a créé une atmosphère prérévolutionnaire qu'il serait vain de nier. Deux blocs se forment : extrémistes de droite et extrémistes de gauche ; le « tiers-parti » semble voué à un échec, tant un refuge de socialistes repentis et de radicaux « jusqu'au-boutiste », ne répond pas aux nécessités de l'heure présente. Le « Front Commun », aujourd'hui organisé « à la Hitler », fera parler de lui, tristement c'est à craindre, car si l'unité d'action est réalisée à gauche, elle ne l'est pas encore chez leurs adversaires.

Les visites des rois de Roumanie et de Yougoslavie sont caractéristiques, surtout après l'aventure polonaise. La Pologne n'a pas encore compris le problème allemand. Nous avions prévu le redressement diplomatique du Reich. Le colonel Beck, maître de la Pologne, germanophile malgré sa formation à Saint-Cyr, a déjà oublié la propagande antipolonaise contre le « couloir » de Dantzig « terre allemande ». Il a oublié que, sans nous, son pays serait encore en servage, morcelé entre l'Autriche, la Russie et l'Allemagne et que la presse française, en toutes occasions délicates, n'a jamais hésité à défendre l'Etat-tampon entre l'Allemagne et la Russie, alors qu'en certains moments nous eussions pu avoir un conflit au sujet de Dantzig. Si un jour le Reich devait réaliser ses rêves d'hégémonie, la pauvre Pologne, malgré ses traités et les signatures, ne serait pas éloignée d'une nouvelle tutelle étrangère. Le colonel Beck ignore l'histoire allemande, tant pis pour lui et pour son pays.

L'Allemagne redevient amène envers l'Italie et s'emploie à calmer la colère de M. Mussolini ; nous connaissons trop ce pays pour ne point douter qu'il parviendra à ses fins.

Nous avons réussi ce paradoxe de cimenter des liens d'amitié avec les Soviets qui entrèrent peut-être en guerre avec notre plus sûr allié dans le Pacifique : le Japon. Enfin, pour terminer le concert européen, la Grande-Bretagne renforce l'Entente Cordiale en appliquant, ex abrupto, une surtaxe variant de 15 à 25 % sur les produits maraichers français... sans doute en reconnaissance de l'abaissement, consenti par nous, des droits de douane sur les charbons anglais... lorsque nos mineurs chôment.

On parle d'un mouvement diplomatique important ; il est temps de changer certains ambassadeurs notoirement incompétents ou trop timorés. « La diplomatie n'est pas de la bureaucratie » disait déjà Talleyrand.

Les Etats-Unis, si l'on en croit une curieuse brochure d'un professeur américain et les renseignements publiés par la Ligue contre le bolchevisme, tournent délibérément au communisme. L'histoire du foin dans le ratelier... Les dernières grèves de la région Ouest,

sont annoncées comme une répétition générale à laquelle ne seraient pas étrangères certaines rivalités de pétroles russes et américains.

Pétroles anglais, russes et américains, peut-être a-t-on là la clé d'événements mondiaux à venir, à moins que l'invention du pétrole synthétique par l'eau de mer ne vienne mettre tout le monde d'accord ; ce qui est peu probable lorsqu'on connaît la façon dont certaines inventions, pour une utilisation moindre de combustible, ont été étouffées.

Dans tout cela, que devient notre pétrole nord-africain ?

J'ai parcouru plus de 2.000 kilomètres à travers la France, logeant chez le paysan, l'éleveur et le cultivateur. Là non plus, l'optimisme ne règne pas en maître.

L'éleveur consentirait de gaité de cœur à vendre son veau 1 fr. 50 à 2 fr. la livre, son beurre 3 fr. 25, ses bœufs 1 fr. 50, son lait 0 fr. 47 le litre, si les prix de détail baissaient dans le commerce. Tel n'est point le cas, les détaillants maintiennent leurs prix ou à peu près, les ressources diminuant, on achète moins et les intermédiaires, pour conserver le même pourcentage, imposent leurs prix à la base.

Le blé est l'objet d'une autre comédie. On connaît les poursuites contre certains acheteurs au-dessous de la taxe officielle. Il n'y a pas d'acquéreurs à ces prix ; le cultivateur doit quand même payer ses impôts, sa main-d'œuvre, ses engrais et ses fournisseurs. Pour le boulanger, l'affaire est réglée. En Charente, il troque 80 kg. de blé pour 60 de pain ; en Champagne 1 kg. de blé pour 1 kg. de pain. Mais il reste du grain ; dans l'Aude on paie un cheval mi-argent, mi-blé (valeur 80 fr.) et les ennuis sont évités en ne portant sur la facture que les quantités et non les prix. En Charente, on truche davantage. J'ai assisté à un marché assez singulier. L'acheteur acquiert théoriquement le blé au prix imposé ; il verse 70 francs par 100 kilos au cultivateur qui entre dans une sorte de coopérative de vente. La différence entre le prix légal et le prix réel est sensé représenter les frais généraux de l'acheteur qui laisse sous-entendre, qu'en cas de bonne vente, une ristourne sera réservée au vendeur. Le tour est joué, la loi tournée puisque, légalement, on ne peut empêcher une acquisition en versant 70 francs d'acompte.

Seulement les surfaces de blé cultivées diminuent et le doryphore envahisseur ravageant les pommes de terre, le paysan végète et dirige ses fils vers la ville déjà surpeuplée.

PIERRE FONTAINE.

Une erreur s'est glissée dans l'édition du 9 septembre :

Il faut lire : Les juifs non naturalisés sont encore sujets exclusifs du bey.

## Revue de la Presse

DE BONS CHEFS ? C'EST BIEN.  
DE BONNES INSTITUTIONS ? C'EST MEUX.  
(La Presse Indochinoise.)

LE BLOC AFRICAIN FRANÇAIS.

Au Nord, le trait d'union est réalisé grâce à la voie ferrée qui joint sans interruption la Tunisie au Maroc et permet d'aller en deux jours de Tunis à Marrakech, par Alger, Oran, Fez, Rabat et Casablanca. Du Nord au Sud la jonction terrestre est également réalisée par les services réguliers automobiles qui sillonnent le Sahara de l'Algérie au Lac Tchad. Elle sera surtout accomplie par le chemin de fer qui, prolongeant jusqu'au Niger la voie ferrée Oran-Colomb-Béchar permettra de faire normalement, en trois jours, le trajet de la Méditerranée au Niger et, en moins de six jours, le trajet Paris-Niamey ou Bamako.

Telles sont les perspectives qui s'ouvrent devant nous. Elles assurent les destinées de la France, car avec le monde nouveau qu'elle va définitivement s'agréger et qui, du Pas-de-Calais au Congo, mesure 6.000 kilomètres, la nation française gardera son incontestable suprématie.

(L'Echo de Paris.)

## TUNISIE



RAS EL OUED



BEN GARDANE

## ECHOS

LE TROC AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Deux usines flottantes appartenant à des sociétés norvégiennes de pêche à la baleine qui avaient besoin de réparations importantes ont été confiées à la Deutsche Werft, de Hambourg, qui, pour prix de règlement, a accepté la livraison de 3.000 tonnes d'huile de baleine. La fabrique suisse de Locomotive de Winterthur a reçu commande de six locomotives pour le gouvernement bulgare.

Celui-ci ne paiera pas en espèces sonnantes et trébuchantes, mais en... tabac, dont le montant passera par l'Office de Compensation helvétique.

D'un autre côté, la Turquie veut acheter du minerai de fer autrichien qu'elle paierait en charbon.

En citant ces exemples, « Commentaires » nous apprend qu'aux Etats-Unis le troc va bientôt être porté à la hauteur d'une institution d'Etat par la création d'un organisme officiel qui s'occupera des échanges en nature entre les U.S.A. et les pays étrangers.

LA FILLE TRANSFORMÉE EN GARÇON.

L'histoire ne se passe pas en Amérique, ni en Allemagne, mais tout simplement à Lille en France.

Henriette Accès, née le 12 Novembre 1918 était la fille de mineurs réfugiée à Flamingrie dans l'Aisne. Une belle jeune fille, dotée d'une admirable voix qu'en qualité d'enfant de Marie elle faisait valoir pour le plus grand charme des fidèles.

Henriette, il y a quelques mois, se plaignit de violents maux de ventre ; il fallut la mener à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille où le grand chirurgien Minne l'examina avec attention et entreprit de soulager la jeune fille.

Quatorze opérations successives transformèrent Henriette en un Henri parfaitement constitué, mais qui, en échange perdit sa voix de soprano et se vit doter d'une moustache naissante.

Le docteur Minne a délivré un certificat médical attestant qu'Henriette était bien du sexe masculin. Un jugement devra intervenir pour le changement d'Etat-civil.

Une belle histoire qui montre le danger qu'on peut courir les enfants de Marie, et une réalisation digne du Docteur Moreau dans sa fameuse île. Pour plus d'exactitude on pourra l'intituler : « Lille... à la manière du D<sup>r</sup> Moreau ».

BOBARDS...

On a lu dans la presse des « informations » au sujet du premier gagnant de la Loterie nationale, plus ou moins fantaisistes.

Commentaires met les choses au point : « On a blagué M. Bonhoure, le gagnant de la Loterie Nationale. »

« Dans quelques années, disait-on, on ira voir ce que sont devenus ses millions. »

« Eh ! bien, nous croyons d'ores et déjà que les rieurs en seront pour leurs frais. M. Bonhoure n'a pas commis les excentricités qu'on a dites. Il n'a pas acheté un château, mais bien un « mas » qui lui rapporte. Ses autos, la grande comme la petite, sont deux Rosengart, pas plus. »

« Pour le reste, il a, par l'intermédiaire du Crédit Lyonnais, acheté de la Rente 3 p. 100 et, tous les mois, c'est 13.000 francs d'intérêts, pas davantage, qu'il va toucher. C'est sur cette somme qu'il vit et trouve encore le moyen d'aménager sa retraite. Ainsi, en ce moment, il fait un puits ; les dépenses en seront réparties sur plusieurs mois. »

« M. Bonhoure est un sage et nous ne saurions trop l'en féliciter. »

RECETTE CONTRE LA CRISE

Un journal américain raconte cette histoire de chèques :

Un élégant jeune homme achète une bague qu'il paye au bijoutier avec un chèque de 100 dollars.

Ce bijoutier paye un de ses fournisseurs avec ce chèque. Ce dernier procède de même et il arrive que ce chèque réunit bientôt dix-neuf endos.

Le vingtième commerçant présente ce chèque à la banque qui lui répond qu'il est sans provision.

Les 20 commerçants se réunissent et tombent d'accord pour chiffrer à 25 % le bénéfice moyen qu'ils ont réalisé ; ils conviennent donc de verser chacun 5 % soit 5 dollars pour reconstruire les 100 dollars assurant la provision du chèque.

Le résultat fut donc que les 20 commerçants avaient fait un total de 2.000 dollars d'affaires avec un chèque sans provision de 100 dollars et que tous cependant se tiraient avec un bénéfice de 20 %.

Et le jeune homme possédé, ajoute le journal américain, une bague qui ne lui a rien coûté !

## La Vie Economique

DIFFICULTES DE LA SOIERIE LYONNAISE.

M. Vautheret, président du Syndicat des fabricants de soieries de Lyon, a adressé une lettre à M. Gaston Doumergue pour attirer son attention sur la situation particulièrement difficile faite à l'industrie de la soie.

« Notre industrie de la soierie, écrit-il, âme de la ville de Lyon et de toute la région, est essentiellement exportatrice. Contre vents et marées, malgré les difficultés effarantes, elle parviendrait à maintenir encore un courant d'affaires avec l'étranger, si chaque jour nous n'avions à subir des représailles nées de notre politique de protection agricole forcée. »

Et il ajoute :

« Ce que nous demandons d'abord, c'est qu'un léger effort soit fait pour rapatrier, tout au moins, les créances « gelées » depuis de longs mois. Il s'agit de 200 millions environ, somme minime par rapport au volume du commerce international de la France, mais qui serait la bienvenue dans les caisses des exportateurs, et permettrait le maintien d'un minimum d'activité. Il suffirait pour réaliser cette opération, que le gouvernement français se montrât un peu plus libéral, pour la fixation des contingents d'importation de produits agricoles... »

« En dehors des pays à l'égard desquels a été instituée une Caisse de compensation, il en existe quelques autres, dont la situation économique et financière, relativement bonne, ont pu éviter jusqu'à présent des restrictions monétaires. Ce sont d'abord les pays dits du « bloc or » avec lesquels il serait naturel que nous cherchions à développer nos relations commerciales ; ce sont aussi d'autres nations dont la monnaie a été dévaluée à la suite de l'ébranlement du sterling, mais n'en constituent pas moins des marchés intéressants et sérieux. Mais ces pays sont aussi producteurs de denrées agricoles : on leur oppose la protection totale de notre marché intérieur. Il s'ensuit naturellement des représailles, que nous avons grand peine à faire atténuer, mais qui chaque trimestre menacent de renaître, lors de la fixation de nos contingents. »

Après avoir donné en exemple d'autres pays poursuivant une politique différente de celle de la France, M. Vautheret conclut :

« Nous ne voulons pas mourir, nous voulons faire vivre notre ville et la population de notre région. Mais c'est bien de disparition dont nous sommes menacés si nos vœux, même les plus modestes, sont toujours repoussés. »

« Nous avons pleine confiance en vous, Monsieur le Président, et c'est en vous manifestant notre reconnaissance pour l'effort considérable réalisé sous votre impulsion que nous vous demandons d'arrêter votre attention sur la situation de l'industrie lyonnaise de la soierie et généralement du commerce d'exportation. »

## Revue de la Presse

LE RAPPROCHEMENT FRANCO-ITALIEN.

Mais il y a entre la France et l'Italie des raisons plus profondes d'amitié. Bien qu'on ait abusé de la formule des sœurs latines, comment ne pas reconnaître qu'elle répond à une réalité : Italiens et Français ont la même culture, les mêmes façons de réagir, d'aimer l'existence, de la comprendre. Ils ont la même qualité d'intelligence, le même sens du bonheur. Les uns et les autres sont prêts à se faire tuer sur place pour défendre leur Patrie, mais ils n'ont pas ce goût abrutissant et sadique du défilé quatre par quatre, au pas de l'oise.

Le vrai ciment franco-italo-anglais, c'est la conception commune de la vie et de la personnalité humaine. L'Italie a beau être une dictature, la France une démocratie, l'Angleterre une monarchie, il reste que ces trois peuples sont liés par un même instinct et ce que nous appelons la civilisation est sous leur garde. »

Le Figaro

CAMPAGNE HUMAINE.

Le legs des évasions de Belle-Isle. Il faut enlever les enfants à l'administration pénitentiaire, les pupilles ne doivent pas être traités en forçats au nom d'un règlement qui prévoit tout, sauf l'âme. (L'*Intransigeant*.)

INDEMNITES DE CHOMAGE.

Ces indemnités sont accordées, non seulement aux travailleurs étrangers appartenant à des pays avec lesquels nous avons conclu des accords de réciprocité concernant l'attribution de secours aux chômeurs, mais encore à ceux appartenant à des pays avec lesquels nous n'avons aucun accord de réciprocité.

Pour ceux-ci un décret du 11 janvier 1930 a mis en vigueur un arrangement survenu à Genève et qui leur permet d'être admis à la caisse de chômage au titre de « réfugiés ». Et la plupart de ces « réfugiés » vivent de leur indemnité sans jamais essayer de trouver un emploi quelconque.

A ce sujet le *Réveil Economique* montrait dans un récent article comment la Préfecture de la Seine avait essayé de récupérer une partie de l'indemnité accordée en proposant au chômeur un travail utile et facile.

Elle envoyait, à fin août, la circulaire suivante :

« Monsieur,

« Je vous prie de vous rendre le 24 août 1934, à 7 heures, carrefour de la Conversation, avenue de Saint-Maurice, n° 74, Paris (12<sup>e</sup>), à l'arrêt des tramways numéros 81 et 125, brigade de Charenton, où vous voudrez bien vous mettre à la disposition du chef cantonnier ou du surveillant de jardinage en vue d'effectuer deux heures de travail en contre-partie du secours de chômage qui vous est alloué. »

« Je crois devoir attirer votre attention sur le fait que si vous ne fournissez pas d'excuse valable, votre radiation pourrait s'ensuivre. »

« Votre présence à l'endroit précité tiendra lieu, ce jour-là, du pointage de votre carte de chômage effectué habituellement par le service du placement professionnel dont vous dépendez. »

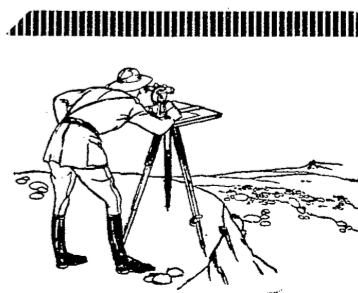
Il semblait que ce fût là mesure aussi sage que raisonnable. Mais un édile communiste s'est aussitôt élevé contre ce travail forcé :

« Ainsi, après les refus de secourir les chômeurs qui n'ont pas six mois de résidence dans la Seine, ceux dont le conjoint travaille, ceux dont les parents sont petits commerçants ou artisans, ceux dont le conjoint a un revenu « incontrôlable » (?), ceux qui sont trop vieux pour trouver un emploi, ceux qui ont tenté l'artisanat ; après les radiations sous prétexte que le chômeur « ne fait pas l'effort nécessaire pour trouver un emploi » (qui n'existe pas), « fait des secours un emploi non strictement alimentaire » (ce qui veut dire en général est mal vu de son propriétaire ou du représentant de celui-ci) ! après les radiations sous prétexte de « rébellion et coups à agents » ; après les radiations pour refus de faire les « jaunes » et d'accepter le travail forcé, voilà que vient de naître un nouveau prétexte de refuser les secours aux travailleurs mis en chômage. »

Et le *Réveil Economique* conclut : « Nous devons le remercier d'avoir ainsi énuméré tous les pièges et trucs employés pour capter à notre trésor un revenu quotidien sous prétexte de chômage. »

« Cela prouve, par surcroît, que s'il y a des fonctions peu absorbantes, celles des fonctionnaires chargés des services de secours aux chômeurs sont au contraire délicates et redoutables. Ils ont contre eux une partie du public qui les accuse de cruauté ; certains élus qui leur reprochent de les mettre en opposition avec leurs électeurs et, enfin, le traditionnel « pas d'affaires ! » que suscitent à la conscience du meilleur employé le besoin de tranquillité et le souci de l'avancement. »

E. M.



HOTEL ALETTI ALGER

Around a polemic of the press on A. E. F.

Car il faut y revenir. Si l'Intransigeant ne peut, et nous le comprenons, entamer une polémique de presse autour du reportage de Marcel Sauvage, ce n'est pas une raison pour laisser acce-

M. Ernest Outrey, député de la Cochinchine, écrit, dans le Midi Colonial, sa volonté de poser la question devant la Commission des Colonies à la Chambre. Il désire connaître les bases sur lesquelles le journaliste s'est appuyé pour sa documentation. Marcel Sauvage ne les a pas inventées ; son journal, qui ne pratique pas la recherche du sensationnel qui déforme la vérité, s'est entouré de toutes les garanties d'authenticité avant de se résoudre à la publication. Nos renseignements particuliers confirment sa thèse ; ils furent publiés ici-même et les habitants a-

M. Paul Testau, lui, propose la constitution d'un jury d'honneur où devrait comparaître Marcel Sauvage. La question est délicate. Un journaliste ne relève que de son directeur ; il est payé pour accomplir une tâche et il ne doit de comptes à personne surtout aux polémistes. A-t-on mené un pareil tapage lorsqu'Albert Londres a dévoilé les ignominies de la Guyane ! Non, alors qu'on tire des leçons du reportage de Marcel Sauvage, mais qu'on ne l'importe pas. Je m'empresse d'ajouter que Sauvage m'est inconnu, lacune que j'espère combler d'ici peu.

Avant que M. Ernest Outrey se décide à quoi que ce soit — on peut être compétent sur l'Indochine et insuffisamment renseigné sur l'A.E.F. — je me permettrai de lui suggérer quelques initiatives :

1° demander à son collègue Raymond Susset, député de Paris, ses impressions sur son dernier voyage en A.E.F. ;

2° lire « Congo, terre de souffrances » et provoquer une enquête sur les faits révélés ;

3° demander communication des clichés photographiques, dignes de figurer dans un musée des horreurs, démontrant ce que signifie l'expression « broyer du noir ». (Je me tiens à sa disposition pour lui indiquer l'adresse du détenteur).

4° Demander le bilan, aux ingénieurs de chantiers et non à l'Administration, des noirs et des jeunes morts au service du Congo-Océan ;

5° Déplorer les colons ; demander à ceux qui ont fui l'A.E.F., les raisons de leur désertion ;

6° Enquêter sur la façon dont se passaient les élections au Conseil Supérieur des Colonies.

7° Et enfin, la liste des journaux subventionnés, directement ou indirectement, par la colonie.

Ces sept points tirés au clair avec impartialité, chacun pourra alors conclure en connaissance de cause sur l'A.E.F.

Il ne s'agit pas de battre le tam-tam sur un point de l'enquête qui peut prêter à discussion pour en déduire que l'ensemble est à l'avant. Le procédé est trop facile et montre la faiblesse des moyens de défense. Ce qui m'émeut davantage, et que me signale un habitant de Brazzaville, c'est cette réglementation qui vient d'être prise dans la colonie concernant les prises de vues cinématographiques.

Cette réglementation — qu'ignore peut-être M. Ernest Outrey — dont les bases ne sont pas bien solides, est la preuve que des choses doivent être cachées ; elle est, jusqu'à présent, unique dans les Colonies françaises... et personne n'y a prêté attention... pas plus qu'on a infirmé — nous l'avons imprimé trois ou quatre fois — que 75 millions destinés à l'hygiène sociale furent distraits de leur destination pour poursuivre les travaux ferroviaires.

Nous nous contraindrons au silence sur l'A.E.F. lorsque la contrepartie nous imitera, pour ne pas laisser le rôle en or » aux briseurs de notre économie noire.

PIERRE FONTAINE.

L'Algérie aux Foires de Caen et Strasbourg

Successivement viennent d'avoir lieu la Foire-Exposition de Caen et de Basse-Normandie, du 19 août au 2 septembre, et la 9<sup>e</sup> Foire européenne de Strasbourg du 1<sup>er</sup> au 16 septembre.

Une fois de plus, l'Algérie avait sa place parmi les nations ou colonies représentées, et à Strasbourg notamment, centre commercial et industriel le plus important de l'Est, M. Roland-Marcel, Préfet du Bas-Rhin, représentant le Gouvernement, s'est plu, dans son discours d'inauguration, à souligner « l'effort remarquable » de l'Algérie.

Parmi les échantillons divers de nos produits agricoles et industriels, figurait une importante documentation économique et touristique fournie par l'Ofalac, et composée de tracts, brochures, règlements « Algérie », dépliants touristiques, agrandissements photographiques, etc.

Enfin, pendant toute la durée de la manifestation tant à Caen qu'à Strasbourg, une dégustation gratuite et permanente de vins algériens fut organisée, et obtint comme toujours le même succès.

Nombreux furent les visiteurs du Stand de l'Algérie, qui, indépendamment de ceux venus en simples curieux, se procurèrent auprès du délégué des exposants tous renseignements commerciaux utiles en vue de transactions futures.

A VENDRE Région de BEL-ABBES Propriété de 100 ha. dont 20 ha de vignes et 60 ha de céréales. PRIX : 370.000 frs payable en 15 ans. Ecrire Africain N. 355

Petit jeu de l'Administration en Océanie

Ce que je vais conter ici est d'une rigoureuse authenticité. Si je masque les noms, c'est pour ne pas attirer la vindicte sur ceux qui me transmettent cette jolie histoire que je dédie à M. le Ministre des Colonies, précisément à une époque où l'étranger cherche à s'immiscer dans nos affaires coloniales.

Il fut un temps où le coprah valait 2 fr. 50 le kg. ; aujourd'hui sa valeur est de 0 fr. 40. La misère a incité les gens à réduire leurs frais généraux aussi, plus que jamais, tout comme dans toutes les provinces françaises, les habitants fabriquent une « piquette » destinée à l'usage du ménage. Cette « piquette » est composée soit de houblon, d'eau et de miel, soit d'orange et de sucre.

Une dame, citoyenne française, ayant neuf enfants à sa charge, continuait cette tradition d'abreuver sa famille nombreuse et aurait sans doute continué longtemps encore si l'Administration n'avait pas eu une vengeance sur l'estomac. Tous les froissements ressentis par l'échec du candidat officiel Candace, lors des dernières élections, ne sont pas apaisés. Les déplacements, radiations, brimades continuent envers ceux coupables de sympathie envers M. de Tastes, l'heureux élu au Conseil supérieur des Colonies.

Cette brave dame donc, offrait un verre de sa rafraîchissante piquette aux fonctionnaires de passage devant sa maison et 2 fois par mois à l'administrateur en particulier. Ce singulier homme qui terrorise ce district, dépourvu de reconnaissance du gosier, trouva dans les archives un arrêté de... 1913, tombé en désuétude, interdisant la fabrication de boissons fermentées, même aux Français (?). Son parti fut vite pris ; il donna ordre au chef de district de dresser contravention à la dame ; mais de quelle façon ! En violant son domicile avec un acolyte pendant que 5 autres sbires envahissaient l'enclos, propriété privée de la femme aux 9 enfants.

Au tribunal, plainte a été déposée en violation de domicile. Le chef de district-envahisseur n'a pas prêté serment, mais il a été nommé, ainsi que ses complices dignes de notre sûreté « staviskeyenne », par le gouverneur. Ce dernier se désavouera-t-il en condamnant, suivant la logique, ses spadassins ? Ou bien au contraire, la dame aux 9 enfants subira-t-elle les rigueurs d'une contravention illégale ?

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du « suivi ».

P. F.

Réponse à l'enquête du Ministre des Colonies en vue de la prochaine Conférence économique coloniale

Mon ouvrage « Trans-Afrique » répond en détail à quelques-unes des questions posées. Voici mon opinion sur la question dans son ensemble :

La renaissance coloniale, africaine, ne peut venir que d'une économie libérale qui substituerait à l'expression discordante des intérêts particuliers, la sereine expression de l'intérêt général.

1° A l'intérieur par la réorganisation d'une plus grande France, d'un seul tenant, qui ne ferait plus aucune distinction économique entre ses départements métropolitains et ceux d'Afrique et rétablirait son équilibre par une reconstitution rationnelle de ses moyens de transports modernisés.

2° A l'extérieur, en faisant carrément, mais très graduellement, machine en arrière quant au système périmé des droits dits protecteurs, qui pousse à la surproduction de certaines matières au détriment d'autres, cependant non moins nécessaires, qui grève outrageusement les prix de revient des industriels, favorise la spéculation à la hausse en fermant les écluses de nivellement à l'affluence des stocks extérieurs (le niveau de la mer ne peut pourtant pas être changé au gré du prince !) et nuit ainsi à l'exportation sur le marché mondial, seule base logique des prix si le pays veut vivre à l'abri des catastrophes du blé, du sucre, du coton, de la laine, et de toutes les grandes denrées internationales.

DE BAYSER.

A VENDRE au Sud-Est de Bordeaux 90 à 100 ha de beaux chênes. Petit vignoble de vin blanc 15 à 20 ha de prairies et terres labourables, troupeaux, jolie résidence. Prix : 450.000 frs. Ecrire Africain N. 352.

IMPORTANTE SOCIETE recherche représentants sérieux pour la vente de paratonnerres, parafoudres et radiolomètres. S'adresser au bureau du journal N° 914.

LA RUCHE Mesdames ! N'oubliez pas de réclamer chez tous vos fournisseurs les vignettes "LA RUCHE" 1, 3 et 5, rue Borély-la-Saple ALGER Primes de Luxe Cie ACOUSTICON 13, Boulevard Pasteur PARIS (15<sup>e</sup> arrt) L'Administrateur-Gérant C. FOURNIALS Imprimerie G. CHARRY

Nouvelles Coloniales

EN INDOCHINE, FONCTIONNE LE BUREAU DU CAOUTCHOUC.

En application de l'article 17 du Décret du 10 mai 1934 promulguant en France la convention internationale du 7 mai pour la réglementation de la production et l'exportation du caoutchouc, le Gouverneur général de l'Indochine p. i. a signé, le 1<sup>er</sup> juin 1934 un arrêté en fixant les modalités d'exécution.

L'article 3 du décret du 19 mai a institué à Saïgon, un « Bureau du Caoutchouc » qui représente en Indochine le C. I. R. C. (« Comité International de Réglementation du Caoutchouc ») et veille, sous l'autorité du Gouverneur général, à l'application de la convention du 7 mai.

La gestion de ce Bureau est assurée, d'après l'article premier de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin, par le Directeur des Finances qui délègue ses pouvoirs à son représentant à Saïgon, et elle est contrôlée par un Conseil d'Administration composé comme suit :

Le Gouverneur de la Cochinchine président ; Le Directeur des Finances ou son délégué, vice-président ; Le Chef des Services agricoles ; Deux représentants des planteurs ; Un représentant local de l'Industrie métropolitaine de transformation en caoutchouc ou, à défaut, un membre de la Chambre de Commerce de Saïgon.

Le « Bureau du Caoutchouc » fonctionne déjà et commence à recevoir des planteurs les renseignements que ces derniers doivent fournir relativement à leurs plantations (situation, superficie).

LES IMPORTATIONS DE MOUTONS SUR PIED.

La Métropole a reçu en juillet 120.156 moutons au total dont 1.372 seulement des pays étrangers. On voit que ces importations tendent assez rapidement vers zéro, au moins à cette époque. Le relèvement du droit de douane, d'une quantité inférieure à la taxe de licence supprimée, ne peut que pousser encore davantage à cette régression des entrées de moutons étrangers. Ceux-ci disparaissent d'ailleurs à peu près en août du marché de La Villette.

Il est intéressant, dit l'Union Ovine, de comparer les entrées de moutons africains et étrangers depuis le début de l'année avec les chiffres correspondants des précédentes campagnes.

Table with 4 columns: Année, Afrique du Nord, Etranger, Total. Rows for 7 mois 1934, 1933, 1932, 1931.

Ce petit tableau est assez typique. Il montre en effet une augmentation légère des envois de l'Afrique du Nord en même temps qu'une diminution des entrées totales du fait que les entrées de moutons étrangers sont seulement le tiers de celles de 1931 et 1932.

LA PROPAGANDE ANTIFRANCAISE DANS L'AFRIQUE DU NORD.

La France Militaire a reproduit, ces jours derniers, des informations émanant du Telegraph, de Vienne, démontrant l'existence, à Berlin, d'un centre de propagande antifrançaise étendant spécialement son action dans l'Afrique du Nord, en Palestine, en Syrie et en Egypte.

L'Office berlinois qui travaille à cette propagande, est dirigé par un M. Rosenberg et contrôlé par M. Gebbels, lui-même.

Ses ressources sont considérables. Son but est d'exciter le monde islamique contre la France, l'Angleterre, les juifs et de préparer l'insurrection dans l'Afrique du Nord française, en cas de guerre européenne.

LA CONFERENCE DE MOTORISATION COLONIALE ET LES JOURNEES DES CARBURANTS NATIONAUX.

La Conférence de motorisation coloniale tiendra ses assises pendant la Semaine internationale de motoculture qui aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, à Senlis, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Parallèlement à la conférence auront lieu les réunions du Comité de motorisation coloniale, du Comité international du carbone-carburant et de l'Union des combustibles et carburants nationaux.

A cette occasion, il sera organisé, pendant leur durée, des journées de démonstration et d'expérimentation du carbone-carburant, des carburants agricoles et des carburants et lubrifiants coloniaux, qui auront lieu à Blanc-Mesnil, au Bourget, à Senlis et à Montlhéry.

Ces journées sont organisées, en collaboration, par le Comité de motorisation coloniale, l'Union des Combustibles et Carburants Nationaux, le Comité International permanent du Carbone, avec l'appui de la Fédération Nationale du Bois, de l'Association Colonie-Sciences et du Comité National des Bois Coloniaux, en liaison avec la Semaine et l'Exposition internationale de Motoculture et avec le concours de la direction de l'Autodrome de Montlhéry, sous le patronage des ministères de l'Agriculture et des Colonies.

LES COLONIAUX QU'ON OUBLIE : LE GENERAL POEYMIROU.

On inaugurerait le 11 septembre, à Estang, dans le Gers, pays natal du général Poeymirou, un monument à ce collaborateur du regretted maréchal Lyauté, témoignage de la reconnaissance des nombreux amis qu'il a laissés au Maroc et des troupes du protectorat.

C'est à peine si un ou deux journaux de Paris ont mentionné brièvement cette cérémonie et cependant la carrière militaire du général Poeymirou au Maroc a été si féconde en résultats, si brillante, qu'il était généralement regardé au Maroc comme le successeur tout désigné du maréchal lorsque ce dernier abandonnerait son poste.

Mais le général devait mourir avant son chef, des suites de la terrible blessure qu'il avait reçue au Tafilalet lorsqu'il avait réussi, grâce à une marche restée légendaire, à sauver les débris de la colonne Doumy engagée dans des conditions déplorables et ayant perdu plus de la moitié de son effectif.

Le professeur Tufter, aujourd'hui décédé, était arrivé de Paris, en avion, sur la demande du maréchal Lyauté pour donner, à Bou Denib, ses soins au général et avait été assez heureux pour le sauver. La guérison n'était hélas que provisoire et Poeymirou ne survécut que quelques années à sa belle victoire.

CREATION D'UNE ECOLE D'INFIRMIERES-RESVISTEUSES A MADAGASCAR.

Le Gouverneur général de Madagascar vient de créer à Tananarive une école d'infirmières-visiteuses qui sera annexée à l'Institut d'Hygiène Sociale. Les élèves, recrutées par voie de concours, y feront un stage d'instruction de deux années.

Les infirmières-visiteuses, placées sous la direction immédiate des médecins de l'assistance médicale indigène, auront pour mission de dépister les maladies sociales, de surveiller les femmes enceintes et les nourrissons, de répandre enfin dans les familles malgaches les notions d'hygiène indispensables.

Dans un pays où la mortalité infantile est restée anormale, la nouvelle organisation est appelée à rendre les plus précieux services.

En attendant la construction des bâtiments qui lui seront affectés définitivement, l'Ecole d'infirmières-visiteuses sera installée dans un immeuble assez spacieux loué à proximité de l'Institut d'Hygiène sociale.

ABIDJAN, CAPITALE DE LA COTE D'IVOIRE.

Le chef-lieu de la Côte d'Ivoire a été transféré de Bingerville à Abidjan, qui est la tête de ligne pour le chemin de fer qui se dirige vers le Nord et qui atteint Bobo-Dioulasso, à 796 km. de la mer.

Abidjan se trouve au bord d'une lagune. De grands travaux d'outillage vont transformer cette lagune en un port en eau profonde.

La Côte d'Ivoire a de vastes forêts, des peuplements naturels de palmiers à huile et de karité, des terres très fertiles où l'on cultive : cacao, café, bananes, coton, sisal, arachide ; il lui faut donc des moyens d'accès et des voies de transport qui correspondent à ses capacités de production.

Au début de la crise, la Côte d'Ivoire a été très durement touchée dans l'exportation de ses bois. Le Gouverneur a tourné l'activité de la Colonie vers d'autres productions dont il a étendu rapidement la culture en fournissant aux Indigènes des plants provenant de vastes pépinières constituées au moyen de graines fournies par le Service de l'Agriculture.

La Côte d'Ivoire est dans une excellente situation : son tonnage exporté est en augmentation et son budget de 1933 s'est soldé par un excédent.

LE VACCIN DU DOCTEUR LAIGRET CONTRE LA FIEVRE JAUNE EST D'UNE REMARQUABLE EFFICACITE.

Après une mission de trois mois en A.O.F. pour essayer d'organiser la lutte contre la fièvre jaune, le Docteur Laigret de l'Institut Pasteur de Tunis, est rentré à Tunis.

La Dépêche Tunisienne a interviewé à son retour le Docteur Laigret qui a déclaré : « Je suis parti plein d'espoir, mais anxieux tout de même. Je comptais vacciner là-bas cinq cents volontaires et instruire plusieurs médecins de la façon de préparer le vaccin et de l'administrer. »

« Je suis très touché, aussitôt arrivé, de l'aide entière qui me fut prêté par le Gouverneur général Brévié, l'inspecteur général des services sanitaires, M. L'Herminier, et le directeur de l'Institut Pasteur de Dakar, le docteur Mathis, Laboratoires, automobiles, avion, même, furent mis à ma disposition. »

« Le résultat ne se fit pas attendre. Au lieu de 500 volontaires, 3.196 étaient vaccinés au 15 août. Il doit y en avoir maintenant plus de quatre mille, car j'ai appris ma méthode à plusieurs médecins locaux ! De la Côte d'Ivoire à Dakar j'ai parcouru tout le pays en automobile et organisé de la sorte partout la vaccination. »

« Entre temps, une épidémie de fièvre jaune se déclara à Zinder, à près de trois mille kilomètres — à vol d'oiseau — de Dakar. A la demande du Gouverneur Général, un jeune médecin parit en avion et put vacciner toute la population européenne six jours après que le premier cas eût été signalé. »

La méthode du Dr Laigret a été officiellement adoptée en A.O.F. et on continue à préparer, à Dakar, le vaccin qui est envoyé dans toutes les directions. On envisage pour l'hiver prochain la vaccination générale des Indigènes.

Commission interdépartementaire des céréales

Séance du 11 septembre 1934

La Commission interdépartementaire des céréales s'est réunie à Alger le 11 septembre 1934, sous la présidence de M. Jaillat en vue d'examiner les mesures à prendre pour remédier à la crise du blé. Elle s'est tout d'abord préoccupée des dispositions concernant l'exportation, l'Administration ayant envisagé d'autoriser l'exportation avec prime d'un premier contingent de 100.000 quintaux de blé tendre.

Après discussion, la Commission a émis l'avis que, dans la limite des disponibilités financières, de nouveaux contingents d'exportation soient envisagés ultérieurement par tranches successives, jusqu'à concurrence de 300 à 400.000 quintaux.

Il a été précisé que le bénéfice du premier contingent de 100.000 quintaux à exporter sera exclusivement réservé aux producteurs par l'intermédiaire des syndicats ou coopératives agricoles.

Examinant dans son ensemble le problème du blé et les revendications des céréalistes qui ont été formulées au cours des récentes réunions des groupements départementaux, la Commission a émis une série d'avis sur les mesures à envisager.

Elle a demandé en premier lieu que de plus grandes facilités de warrantage soient accordées aux emprunteurs en portant les sommes avancées à 70 francs par quintal et en abaissant le taux d'intérêt des warrants. En outre, elle a proposé un élargissement global des contingents de blé susceptibles de bénéficier d'une ristourne de warrantage ou d'une prime de stockage. Pour les blés qui n'auront pu bénéficier du stockage avec prime, elle a proposé d'envisager un contingent spécial de blés stockés auxquels ne serait attribuée aucune prime, mais qui seraient appelés éventuellement à bénéficier de la garantie de mise en moulture obligatoire. Pour l'ogier ce nouveau contingent, la Commission a demandé que les magasins particuliers existant sur les propriétés des agriculteurs puissent être utilisés, tout au moins pour des quantités minimales de 500 quintaux.

La Commission a demandé d'autre part, parallèlement à l'exportation, l'Administration mette en application toutes autres mesures susceptibles de résorber les excédents de récolte qui alourdissent le marché, notamment par l'élimination des farines basses, la dénaturation des blés de qualité inférieure et la distribution de blé, farine ou pain à prix réduit aux populations nécessiteuses.

Comme suite à leur délibération, les membres de la Commission se sont rendus dans l'après-midi du même jour auprès de M. Souchier, secrétaire général du Gouvernement, à qui ils ont soumis le résultat de leurs travaux. Après examen des vœux formulés, M. le Secrétaire général a constaté la parfaite concordance qui existe entre les vœux d'ensemble exprimés par la Commission et le programme administratif dont la réalisation est en cours. Il a donné à la Commission l'assurance que tout sera mis en œuvre pour réaliser ce programme dans les meilleures conditions possibles et pour en obtenir le maximum de résultats.

Sur une question posée par un membre de la Commission, M. le Secrétaire Général a rappelé que des mesures spéciales avaient été prises pour faciliter le warrantage des blés des petits fellahs indigènes.

LES CONCOURS DE L'OFFICE ALGERIEN DE MEDECINE PREVENTIVE ET D'HYGIENE POUR 1934.

CONCOURS LITTERAIRE

L'Office Algérien de Médecine Préventive et d'Hygiène a décidé d'attribuer en 1934, et éventuellement les années suivantes, un prix de 5.000 francs en espèces, destiné à récompenser l'écrivain de nationalité française, qui aura le plus contribué, par une œuvre littéraire, à faire réfléchir le public et particulièrement celui de l'Afrique du Nord, sur la gravité des Fleaux Sociaux et sur la nécessité d'une vie saine.

COMITE DE LECTURE

Ce comité est composé des bureaux de l'Office Algérien et de l'Association des Ecrivains Algériens qui pourront, d'un commun accord, s'adjoindre d'autres personnes qualifiées.

JURY DU CONCOURS

Les Conseils d'Administration de l'Office et de l'Association des Ecrivains se réuniront dans le courant de décembre et constitueront le jury qui décernera le prix par un vote au scrutin secret.

REGLEMENT DU CONCOURS

Le prix pourra être décerné à une œuvre manuscrite, mais il ne sera versé que si elle est éditée dans le délai d'un an.

Les écrivains désirant participer au concours devront faire parvenir, avant le 1<sup>er</sup> décembre, deux exemplaires de leur ouvrage au Secrétaire Général de l'Office Algérien de Médecine Préventive et d'Hygiène, 17, rue Bruce, à Alger.

L'auteur récompensé s'engage à remettre gratuitement 150 exemplaires de son livre à l'Office Algérien qui le répartira entre divers services et bibliothèques.

ARTICLE SPECIAL POUR LE PRIX DE 1934

Pour l'année 1934, les auteurs pourront par dérogation envoyer leurs œuvres parues postérieurement au premier janvier 1932.

LOTTERIE NATIONALE Prochain tirage au début d'OCTOBRE



# Le Bon Chemin

Suite (1)

## IV. — LA DEFLATION

Ah ! le beau mot et les beaux espoirs que le beau mot doit faire naître. Déflation, c'est bien le contraire d'inflation. L'inflation ayant ruiné de nombreux Français, on a le pressentiment que la déflation devra faire baisser les impôts, baisser le coût de la vie, augmenter les bénéfices, bref qu'elle devra sauver tout le monde.

Comment le Gouvernement a-t-il été amené à lancer ce mouvement en faveur de la déflation ? Les anciens combattants, les fonctionnaires ou les pensionnés en savent quelque chose. Le budget de l'Etat, comme tout budget particulier, se divise en deux parties : recettes et dépenses. A la suite de la crise, du rétrécissement continu de la matière imposable, les recettes ont constamment diminué. Du côté des dépenses, deux rubriques occupent à elles seules presque les trois-quarts du total du budget : le service de la dette publique et la défense nationale. La défense nationale ne peut pas être réduite ; quant au service de la dette publique, une conversion semble impossible en ce moment, puisqu'il n'y a pas bien longtemps, M. Germain-Martin a déjà pratiqué une conversion et qu'il ne serait pas équitable de léser davantage les rentiers.

D'autre part, à la suite de la crise, certaines dépenses augmentent, par exemple celles relatives aux secours aux chômeurs. S'il y avait, au 31 décembre 1934, 11.952 chômeurs secourus, il y en avait, au 31 mai 1934, 323.427.

Nous voyons donc d'un côté une diminution des recettes et de l'autre côté une augmentation ou, tout au plus, un état stationnaire des dépenses. Comment en sortir ? Le Gouvernement veut avant tout équilibrer son budget. Il ne voit pas que si les mesures propres étaient prises à ramener la vie économique, la matière imposable augmenterait et qu'en conséquence les rentrées d'impôts seraient plus fortes. Mais le Gouvernement est fasciné par l'équilibre du budget. Pour le réaliser, il doit diminuer les dépenses. Il est évident que cette politique est louable tout autant qu'elle supprime les gaspillages et les dépenses inutiles et qu'elle tend à mettre de l'ordre dans les finances de l'Etat. Mais ce redressement n'est pas suffisant. Le Gouvernement est ainsi amené à demander aux anciens combattants et aux fonctionnaires et pensionnés un sacrifice. Pour que ces sacrifices soient consentis, le Gouvernement promet d'intervenir pour que le coût de la vie soit réduit dans les mêmes proportions. Il parle de l'augmentation du pouvoir d'achat et comment ainsi une profonde erreur. En effet, on ne peut pas dire que le salaire achètera plus de marchandises, mais il faut dire que le franc achètera plus de travail.

Le Gouvernement se rend compte que si, depuis le début de la crise, le coût de la vie a baissé d'environ 10 p. 100, cette diminution a comme corollaire :

- une baisse de 30 % des prix de gros ;
- une baisse de 40 à 50 % de tous les biens immobiliers ;
- et une baisse de 60 à 80 % des valeurs de bourse.

L'espace qui se trouve entre la diminution des prix de gros et ceux du détail est rempli parce que M. Paul Reynaud, dans son excellent discours de la Chambre, appela à « bloc fiscal ». Ainsi, si l'on voulait obtenir une réduction du coût de la vie sans provoquer une baisse du triple et du quadruple des prix de gros et des propriétés immobilières, il fallait s'attaquer au « bloc fiscal ». C'est ce que M. Germain-Martin a tenté de faire, et cet espoir d'une réduction des impôts lui a valu, je n'en doute pas, de très nombreuses sympathies. Quel est le contribuable qui ne désirerait pas payer un peu moins à l'Etat ? Plus que tout autre, je serais partisan fervent de cette déflation budgétaire, si elle était possible. Mais c'est parce que M. Germain-Martin va au devant des pires désillusions, que je ne puis partager ses vues. Et j'indique immédiatement pourquoi.

Quel sont les arguments que peut invoquer le Ministre des Finances ? Relevons en deux. Le premier est celui-ci : Nous devons à tout prix équilibrer notre budget. Si la situation actuelle persiste, son déséquilibre deviendra de plus en plus grand. Donc, si nous réduisons les impôts, cette réduction pourra faire baisser les prix, une reprise des affaires sera possible, le volume des transactions sera plus grand et les rentrées d'impôts seront plus importantes en même temps qu'à la suite de la reprise le nombre des chômeurs et, subséquemment, les secours de l'Etat diminueront.

Défendre un tel point de vue semble presque impardonnable pour une personnalité aussi savante que M. Germain-Martin. Il ne peut pas ignorer, en effet, que les économistes les plus classiques et les plus orthodoxes, les purs parmi les purs, sont unanimes pour admettre qu'à un niveau bas des prix correspond un volume réduit des transactions, tandis qu'à un niveau élevé des prix correspond un volume élevé de ces transactions.

Un mouvement de baisse, non seulement ne favorise pas les affaires, mais même les arrête net. On n'achète pas lorsque l'on sait que demain ou après-demain l'on pourra acheter plus avantageusement.

Le second argument que nous voulons relever est celui-ci : si nos prix baissent, nous pourrions exporter davantage et notre balance commerciale deviendrait plus favorable. L'erreur, ici, est tout aussi grande. En effet, en raison des contingents des pays étrangers, notre exportation est limitée au point de vue quantitatif. Elle peut varier au point de vue de la valeur. Si nos prix baissent, nous exporterons une quantité identique, mais une valeur moindre, alors que la contre-partie de la balance commerciale, les importations, ont peu de chance de subir la même politique. Par conséquent, au lieu de s'améliorer, notre balance commerciale deviendra plus déficitaire encore.

Mais cette diminution des impôts que nous prenons comme point de départ, n'est-elle pas effective et sensible. Il est vrai que l'on a allégué quelque peu d'un côté, mais on a, en revanche, aggravé de l'autre. Il n'y a pas eu de compression, il y a eu un léger déplacement. Suivant un article du journal *Le Temps*, M. Germain-Martin espère que, quoique la diminution ne sera effective que dans six mois, sa seule annonce suffira à ranimer la vie économique. Avoir un tel espoir, c'est perdre de vue qu'après quatre ans de crise, le Français est de plus en plus handicapé, ses affaires sont de plus en plus difficiles et qu'il n'a plus la possibilité matérielle de bâtir sur des promesses.

Le Ministre des Finances ne semble cependant plus très attaché à cet excellent terme de « déflation ». Pendant de longs mois on a laissé partout employer cette définition. Probablement en raison de la sympathie plutôt minime que manifestait le public à cet égard. M. Germain-Martin a déclaré textuellement à la Chambre des Députés :

« Je n'insiste pas, je ne veux pas chicaner, le vocabulaire économique présente beaucoup de dangers ; il vaudrait mieux ne pas parler de déflation et d'inflation quand on est en dehors de la monnaie. »

Nous nous montrerons tout aussi conciliants que le Ministre des Finances. Peu importe, d'ailleurs, les termes. La chose seule, l'action seule doit nous intéresser.

En examinant les conséquences possibles de cette politique, on entre dans un tel nœud de contradictions que l'on hésite à critiquer et à enfoncer une porte ouverte.

Que veut M. Germain-Martin suivant ses propres déclarations ? Faire baisser les prix. Les prix d'une part et les billets de banque plus les crédits d'autre part, étant étroitement liés en raison de la double circulation monnaie-marchandises, une sérieuse diminution des prix ne peut être obtenue que si l'on restreint la circulation fiduciaire et les crédits. Mais le ministre des Finances a déclaré à la Chambre vouloir « faire circuler de nouveau les capitaux », tout en faisant, bien entendu, baisser les prix. Comment ? Si l'on augmente ou si l'on parvient à faire augmenter la circulation des capitaux ou à dégelés les capitaux thésaurisés, les prix forcément, hausseront. Comment M. Germain-Martin veut-il les faire baisser en même temps ?

Le Ministre des Finances préconise une politique de larges crédits. Cependant — nous reviendrons longuement sur ce sujet plus loin — la diminution de toutes les autres valeurs, mobilières et immobilières, sera la conséquence inévitable de la diminution des prix. Ainsi, les valeurs des propriétés ou des marchandises qui doivent servir de base aux crédits à accorder, seront diminuées. Ces propriétés ne peuvent, aujourd'hui déjà, plus couvrir qu'à peine les anciens crédits. Et M. Germain-Martin veut en faire accorder de nouveaux. Comment ? Et, c'est toujours la même question : comment faire baisser en même temps les prix ?

Nous avons vu que si les prix baissent, c'est que le pouvoir d'achat de la monnaie augmente. Si l'on veut arriver à une diminution des prix, toutes les valeurs, mobilières et immobilières, devront baisser, mais la valeur de la monnaie ne baissera pas. La monnaie deviendra ainsi de plus en plus rare, elle sera de plus en plus thésaurisée. Logiquement, le taux de l'escompte doit monter dans ces conditions. Mais M. Germain-Martin veut le faire baisser, il veut rendre l'argent bon marché. Comment ?

Le Gouvernement se refuse de façon formelle à faire de l'économie dirigée ou ce que l'on entend communément par « économie dirigée ». Cependant, il ne peut pas délibérément sacrifier l'industrie et l'agriculture françaises sur l'autel de la monnaie. Il est donc obligé de prendre certaines mesures, et de mesures de plus en plus nombreuses et de plus en plus profondes, pour les protéger. Il en arrive ainsi à diriger chaque jour davantage l'économie française.

Dans son excellent discours de la Chambre, M. Paul Reynaud, ancien Ministre des Finances, député de Paris, disait :

« Le Gouvernement se proclame, dis-je, partisan de la baisse des prix. Mais, dans le même temps, il prend toutes les mesures susceptibles de l'interdire. Dimanche dernier, le Gouvernement nous a annoncé qu'il allait resserrer encore le contingentement des charbons ; lundi matin il a fait voter la loi sur le blé et, lundi après-midi, il a déclaré qu'il était partisan d'une politique de grands travaux. Toutes ces mesures — c'est un bilan de quarante-huit heures — sont propres soit à maintenir, soit à faire monter les prix. »

Ainsi, les résultats de la politique actuelle semblent nets :

- ou bien les impôts baisseront effectivement, ce qui n'aura pas pour conséquence une reprise des affaires — et le déficit budgétaire deviendra plus grand ;
- ou bien les impôts ne baisseront pas, ce qui n'aura pas pour conséquence non plus une reprise des affaires — et ce qui ne diminuera pas davantage le déficit budgétaire.

Ce déficit, qui menace d'aller en s'accroissant, comment veut-on le combler ? On ne pourra pas le combler tout autant que l'économie française ne se sera pas relevée et rien ne pourrait davantage arrêter son relèvement que la politique de baisse forcée de M. Germain-Martin.

Si on le questionne au sujet de cette multitude de contradictions, l'honorable Ministre des Finances répondra sans doute que son cœur a ses secrets et que son âme a ses mystères.

Entre temps, la France meurt lentement de ces secrets et de ces mystères. Une immense majorité de notre peuple est la victime d'une politique qui fait abstraction des nécessités les plus évidentes de l'économie.

(A suivre.) GASTON AVERSENG,  
Conseiller du Commerce Extérieur de la France,  
Président des Associations Agricoles d'El-Affroun.

# Autour de la Grammaire

Rappliquer. — Avatur. — Inclus, exclu. — Retour à l'envoyeur. — La canne à papa. — L'overs de la médaille. — Observer, remarquer. — Comment il ne faut pas écrire.

Dans un roman qui vient de paraître — circonstance atténuante en collection populaire — je découvre cette perle : « L'annonce de la crise ministérielle avait fait rappliquer nombre de personnages influents. »

On peut dans le dialogue faire parler l'argot à ses personnages, mais ici l'auteur parle pour son propre compte et semble bien s'imaginer que rappliquer est du pur français.

M. Lancelot proteste sans relâche contre l'emploi du mot avatur pour dire aventure, ce mot ne signifiant que métamorphose ou transformation. Après bien d'autres, M. André Billy, dans l'Œuvre du 14 août, fait la sourde oreille : « Les avatars de l'escroc... sont bien amusants à suivre. »

Le rayonnement de M. Lancelot pâlit-il ?

Beaucoup de grammaires, et le Petit Larousse, qui indiquent la conjugaison des verbes irréguliers, restent muets sur celle du verbe inclure, ce qui donne à supposer que le participe passé de ce verbe serait inclu (comme rendu) et non inclus.

Il faut savoir gré à la Grammaire de l'Académie d'avoir signalé que exclure et inclure se conjuguent comme conclure, mais que toutefois inclure, qui n'est guère usité qu'à l'infinitif présent et au participe passé, fait à ce dernier temps inclus, incluse.

Litré nous apprend que jusque dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle on disait indifféremment exclus, excluse ou exclu, exclue.

Voilà qui nous console un peu de cette incohérence de notre langue qui veut exclu et inclus.

Les Larousse, petit et grands, accordent à retourner le sens de renvoyer : retourner un manuscrit à son auteur. Mais du temps de Litré, retourner au sens de renvoyer était exclusivement du domaine commercial, et je crois bien avoir lu la même opinion exprimée

par un philologue contemporain : « Retourner des effets de commerce, des marchandises. Retour sans frais. Retour à l'envoyeur. »

Notons en passant que Litré marque envoyeur d'une croix et relève ce mot au dialecte commercial et administratif.

Il n'est pas rare d'entendre dire, à Paris surtout, « le fils à la concierge, le gîte à Marie, la canne à Papa. » Bien qu'elle soit incorrecte et triviale, cette façon de marquer la possession n'est pas adoptée par les seuls ignorants, et même des expressions comme « la barque à Caron, le chien à Brisset » appartiennent à la littérature.

Ceux qui disent l'overs (pour le revers) de la médaille ne se doutent pas qu'ils emploient un terme impropre, l'overs étant le côté qui ne doit pas être exposé à la vue, comme l'overs d'une étoffe.

Il ne faut donc pas dire « une étoffe à deux envers » pour désigner une étoffe dont les deux côtés sont semblables et qui proprement n'a pas d'envers.

Mais des expressions aujourd'hui incorrectes ou réputées telles peuvent demain devenir correctes : Brunetière était tout disposé à accueillir conséquent (important) et M. Ferdinand Brunot voudrait donner droit de cité à ce que Litré considérait comme un barbarisme : « Je vous observe, je vous remarque que... » pour « Je vous fais observer, remarquer que... » — « Je vous observe seulement son attention à le rendre utile... » (Louis RACINE). — « Je me contenterai de vous observer qu'il n'est pas fait mention... » (Jean-Jacques ROUSSEAU).

Comment il ne faut pas écrire est le titre qui conviendrait au roman-feuilleton d'un journal de mode très répandu que je ne nommerai pas parce que j'en cite ces lignes, dont il ne saurait se glorifier : « C'était la pire chose qu'elle pût redouter. A vrai dire elle n'avait jamais pu supposer que ce fût possible. »

HENRI SCHMITT.

## Ecoutez Radio-Alger

Chaque jour à 12 h. 30 et de 19 à 22 h. et particulièrement :

DIMANCHE 23 SEPTEMBRE. — 12 h. : Concert par le Petit Orchestre. — 20 h. 02 : « La Journée sportive », résultats et commentaires par MM. Roger Timsit de la Presse Libre et Féminier de l'Auto.

LUNDI 24 SEPTEMBRE. — 19 h. 15 : Concert de disques demandés par les auditeurs, membres de l'Amicale de Radio-P.T.T. Alger. — 20 h. 30 : Concert par le Petit Orchestre avec les concours de M. Lioret. — 21 h. 45 : Quelques enregistrements du baryton P. Deldi.

MARDI 25 SEPTEMBRE. — 19 h. 15 : 1/4

d'heure avec Villabella (mus. enreg.). — 19 h. 30 : Chronique algérienne par A. Zaunet, de la Dépêche Algérienne. — 20 h. 30 : « Le Thermomètre », vaudeville en un acte de G. Bernard.

MERCREDI 26 SEPTEMBRE. — 20 h. 05 : Chants d'opérettes. — 20 h. 30 : Concert par le Petit Orchestre.

JEUDI 27 SEPTEMBRE. — 19 h. 30 : 1/4 d'heure avec E. Rambaud, de l'Opéra (m. enr.).

VENDREDI 28 SEPTEMBRE. — 19 h. 30 : Chronique littéraire par M. Fernand Hugues.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE. — 19 h. : Quelques enregistrements de Mlle Féraldy. — 20 h. 05 : Symphonie Pastorale enregistrée, par l'Orchestre des Concerts Colonne.

## LES CINEMAS A ALGER

SALLE et ADRESSE	FILM	VEDETTES
COLISEE, Casino Municipal — PAPA SANS LE SAVOIR		Noël-Noël, P. Brassier.
N. OLYMPIA, r. de la Poudrière	LA GARNISON AMOUREUSE... et LES DEUX PAPAS	L. Baroux, Fernandel.
ALHAMBRA, 29, rue d'Isly	IRIS PERDUE et RETROUVÉE	P. Blanchot, Edith Mera.
RÉGENT, 45, rue d'Isly	UN FIL A LA PATTE	Spinelly, Burnier, Etchepare.
MAJESTIC, 27, r. Borély-la-Sapie	EL RELICARIO	
EMPIRE, Rue Edgard-Quinet	SERPENT MAMBA... et BACH MILLIONNAIRE	Bach, J. Tréville.

**Denoyel - ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE - VITRERIE - DECORATION**  
91-93, Rue de Constantine, ALGER - Tél. : 6.43  
Spécialité d'INSTALLATIONS de MAGASIN

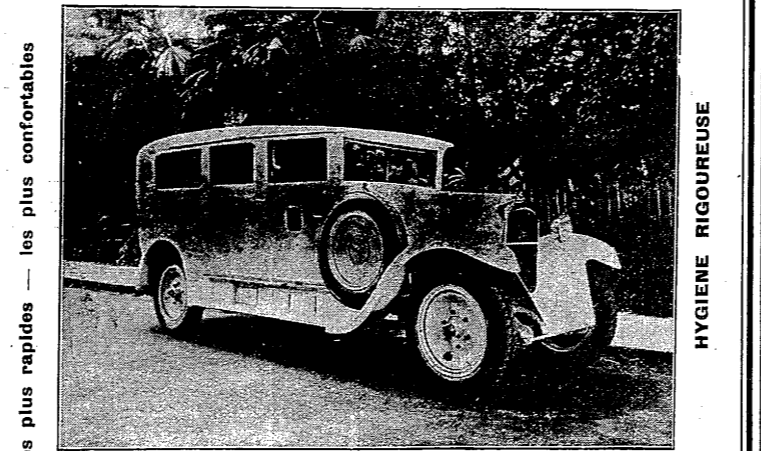
**Cabinet G. ATTAL**  
4, RUE DE L'ECHELLE — ALGER  
VENTES ET ACHATS D'IMMEUBLES  
TERRAINS, PROPRIETES, VILLAS  
PRETS HYPOTHECAIRES  
ET SUR NANTISSEMENTS

**REVUE AGRICOLE**  
Sommaire du 21 Septembre 1934

E. Vivet : Au sujet de quelques dépensements du vignoble en Algérie ; Le verger mixte ; Le marché des vins. — Blés reportés 1933. — A. Galois : Pour relever le degré des vins. — G. Maris : A quelle profondeur faut-il enfouir les engrais ? — Le blé dénaturé dans l'alimentation des animaux de ferme (à suivre), etc...

## Ambulances Automobiles Algériennes

(Ancienne Maison COSSO-GENTIL et Cie)



62 et 64, Rue de Constantine, ALGER - Tél. : 27.03 et 19.79

# Votre séjour en France

<b>AUCH</b> Ancienne capitale de la Gascogne, érigée en amphithéâtre sur la rive gauche du Gers. La cathédrale Ste-Marie, vrai tabernacle d'art, recèle des bijoux incomparables, uniques au monde. <b>CENTRAL-HOTEL</b> 5, Place Villaret-Joyeuse	<b>EVIAN</b> Conquête station sur la rive française du Léman. Célèbre par sa source Châtaut issue du massif glaciaire du Mont-Blanc. <b>GRAND HOTEL PARIS-BEAU-RIVAGE</b>	<b>MONTE-CARLO</b> Les poètes et les artistes l'ont baptisée, cette reine de l'élegance, la « Princesse de la Côte d'Azur » et de fait, nul titre ne fut jamais mieux choisi. <b>HOTEL BEAU RIVAGE</b>
<b>BOURBONNE LES BAINS</b> Station hydrominérale située au centre d'un cirque formé par les sommets boisés des Faucilles et les premiers contreforts des Vosges. Célèbre par ses cures remarquables dans les lésions artérielles, et périarticulaires. <b>HOTEL JEANNE-D'ARC</b>	<b>GRENOBLE</b> Entourée de montagnes imposantes et bâtie dans la magnifique plaine du Grésivaudan, Grenoble présente beaucoup de pittoresque. Point de départ de nombreuses excursions. <b>GRAND HOTEL De L'EUROPE</b> Place Grenette	<b>PERROS-GUIREC</b> (Côte-du-Nord) <b>3 PLAGES. CASINO TENNIS. ROCHERS CENTRE TOURISTIQUE</b> Ni chaleur anémiantes Ni moustiques Le Syndic d'Initiative adresse l <sup>r</sup> contre 0 fr. 20 ou 3 fr. le dépliant ou le guide illustrés.
<b>BIARRITZ</b> La perle de la côte basque. Ses sites dont d'une beauté incomparable. Plage de sable fin, coins d'ombre. Climat d'une exceptionnelle douceur dû à sa situation privilégiée au fond du Golfe de Gascogne. <b>NOUVEL HOTEL DE L'EUROPE</b> Rue du Helder <b>HOTEL MAISON-CARREE</b> Avenue Victoria <b>HOTEL DES ROCHES</b> Esplanade du Port Vieux et Bd du Prince de Galles	<b>LA BAULE sur MER</b> Station balnéaire mondaine d'une exceptionnelle salubrité. Immense grève sans galets, sable fin et résistant. Forêt de pins maritimes de 300 hectares. <b>HOTEL DE LA PLAGE et DU GOLF</b>	<b>ROYAN-PONTAILLAC</b> Station balnéaire de premier ordre possédant plusieurs plages de sable très fin. Côté de Pontailiac est la plus aristocratique et la plus fréquentée. Admirable forêt de pins percée de belles avenues. <b>GOLF HOTEL</b> « LES AUTANS » 10, 12, 14, Bd F.-Garnier
<b>CAUTERETS</b> Station hydrominérale située à 932 m. d'altitude, possédant 24 sources sulfureuses chaudes, employées contre les maladies de peau ou d'yeux, des voies respiratoires, de l'estomac. Nombreuses excursions. <b>HOTEL DE LA PAIX</b>	<b>LE MONT DORE</b> Station thermale dominée par le Sancy (1.886 m.). Réputée pour ses cures merveilleuses, elle est surnommée « La Providence des asthmatiques ». Nombreuses fêtes et distractions. <b>HOTEL DE LONDRES</b>	<b>ROYAT</b> Belle station thermale située à 475 m. d'altitude au creux du vallon pittoresque de la Tiretaine. Nombreuses grottes et cavernes ; celle du « Chien » entre autres, est en communication avec les feux volcaniques souterrains ; une longue galerie, plus élevée que la couche de gaz carbonique qui s'en dégage, en permet la visite sans danger. <b>CASTEL-HOTEL</b>
<b>CHALLES-LES-EAUX</b> Station thermale, à 5 kil. de Chambéry, se jace au massif de la Grande Chartreuse, possède la source sulfureuse la plus forte connue. Climat tonique. Beaux ombrages. <b>HOTEL CHATEAUBRIAND</b>	<b>MENTHON SAINT-BERNARD</b> Charmante localité sur le lac d'Annecy qui rivalise par la beauté et la variété de ses sites avec les lacs les plus renommés de la Suisse et de l'Italie. Jolie plage, canotage, pêche, cercle des sports, tennis, nombreuses excursions. <b>HOTEL des GLAIEULS</b>	<b>ST-GIRONS</b> Placé au carrefour de 3 rivières, St-Girons est une sorte de Métropole du pays consensuans, dont le charme mérite d'être connu. <b>HOTEL EYCHENNE</b> Avenue Croix Rouge
		<b>VEULETTES</b> Plage de famille à 32 km. d'Yvetot, à proximité de St-Vallery-en-Caux. Bains de mer. <b>GRAND HOTEL DE LA PLAGE</b>

## On céderait

# CRÉANCE HYPOTHÉCAIRE

## de 1.800.000 frs

### sur Grand Domaine situé en Oranie

comprenant  
Vignoble important  
Céréales - Oliviers  
Elevage

S'adresser à L'AFRICAIN

6, Bd. Carnot - ALGER

(1) Voir L'Africain depuis le 2 septembre.

# 3<sup>e</sup> Concours Littéraire de l'Africain

ŒUVRE N° 98

## RELATION DE VOYAGE DE GABES A L'ILE DE DJERBA

Après un séjour enchanteur dans l'Oasis de Gabès je ne voulais pas repartir sans avoir visité Djerba. « L'île au sable d'or », comme l'appelaient une affiche touristique.

Je partis de Gabès par un frais matin du mois de mai.

Au sortir de l'Oasis je pris la Route de Medenine, route désertique; entre Medenine et la Marsa recommencent encore de vastes espaces sans végétation aucune. Tout au long je croisais des caravanes de petits bourriquets trottant sous la charge de leurs pittoresques cavaliers. Ça et là piquées dans la terre aride, quelques tentes brunes de nomades. Sur le seuil de ces campements, des femmes drapées de noir saluent la voiture d'un geste de la main et j'aperçois l'éclair des bracelets d'argent.

Tout à coup, au détour du chemin qui était encaissé depuis quelques kilomètres entre deux murs de terre jaune, la mer apparaît d'un bleu profond qui saisit l'œil habitué à la monotonie des routes parcourues.

Je demande l'embarcadère de La Marsa à un Arabe vêtu de haillons. Il me répond en m'indiquant le chemin du bout de son bâton noueux. De Bou-Grara à la Marsa la route est enchantée. La terre ocre rouge offre avec le ciel de turquoise un merveilleux contraste. La piste longe la mer qui s'étend comme une écharpe. Le terrain s'élève légèrement et après trois cents mètres d'une pente douce la mer est là, qui barre la route.

Un bac, manœuvré pour hisser l'auto, long discours des Arabes, comme toujours : En route pour Djerba.

La terre tunisienne s'éloigne, les contours de l'île se précisent. Un vent frais caresse les visages, l'eau est d'une admirable limpidité.

Nous abordons au port d'Adjim, tel un port antique avec ses barques, et ses voiliers.

L'arrivée du bac est un grand événement pour les petits indigènes qui suivent très attentivement la manœuvre.

L'île de Djerba est un immense jardin. Des palmiers, des oliviers, des arbres fruitiers se mêlent. Partout des puits, crépis de blanc, quelques-uns chargés de plantes grimpances. A deux reprises j'ai surpris le geste charmant et souple de femmes tirant de l'eau.

Pendant vingt kilomètres ce ne sont que jardins remplis d'arbres en fleurs, frais bouquets blancs et roses se détachant sur le fond sombre des palmiers, petits marabouts avec leur barrière de figuiers de barbarie; larges caravansérails de terre battue, et devant l'entrée de paisibles chameaux attachés.

Enfin, voilà Hom-Souk, la capitale de l'île. Pen de maisons européennes à part l'hôtel et les locaux administratifs.

Sur la place du marché, même pittoresque, même couleur locale que sur tous les marchés indigènes.

Les denrées sont disposées en petits tas sur des sacs. Marchands et acheteurs discutent à l'aise. Vêtus de grands burnous neigeux, les faces paraissent plus bronzées et les dents plus éclatantes.

Non loin du marché se trouvent les souks. On y arrive par des ruelles tortueuses qui se déroulent entre les maisons impénétrables qui gardent les femmes jalousement.

Certaines rues sont couvertes, j'y admire de vieilles routes aux pierres branlantes. Tout est beau car, dans cette lumière dorée, tout est poétisé. Les rayons du soleil mettent en valeur les moindres détails, couronnant un minaret, grandissant une arcade, parant une vieille demeure !

Dans les souks, un bruit assourdissant; ce sont les marchands qui psalmodient le prix de la marchandise en la présentant aux acheteurs.

Les étalages d'étoffes aux vives couleurs voisinent avec de petites boutiques où l'on vend des parfums. Quand on passe devant elles on respire une bouffée d'ambre, mêlée d'encens et de santal.

Je vais sans hâte, goûtant le charme du voyage.

Après le souk des étoffes, je visite celui où les cordonniers travaillent. Ils sont là une vingtaine depuis les modestes ouvriers qui raccommodent des savates, jusqu'aux riches marchands, entrecus au fond de leur boutique tapissée de riches tapis, où s'amoncellent des mules de toutes les couleurs : rouge, jaune, bleue, verte, chamarrées d'or et d'argent.

Le soleil commence à baisser quand je vais des souks vers la plage par une route ombragée d'oliviers centenaires.

Ce qui me frappe le plus c'est le sable d'un blanc crayeux qui accuse mieux encore le bleu ardent de la mer qui se continue là-bas avec le bleu du ciel.

Je refais à regret le même chemin. Bientôt je vais voguer vers la terre tunisienne et retrouver dans la clarté lunaire le charme inexprimable des steppes monotones.

Adieu Djerba, fraîche, riante, primitive. Djerba l'île au sable d'argent, car en dépit des annonces qui veulent qu'il soit d'or, je l'aime comme il est, c'est-à-dire d'une éblouissante blancheur, fatigante, inattendue qui sied à la divine simplicité.

Djerba, le ... mai 1934.

CORRESPONDANCIER franç., allemand, comptable, dipl. Ec. Sup. Com., cherche emploi pour 15 octobre. Ecrire « Africain » sous lettres L. G.

ŒUVRE N° 99

## LES DEUX LARMES

Les vieux du village s'attardaient assis en rond autour du canouin devant lequel un jeune garçon habile aux décoctions savantes, préparait le thé.

Dans le sable piétiné, les cordes d'alfa que leurs paumes durcies roulaient inlassablement allongeaient leurs ombres serpentineuses comme de long reptiles endormis.

Les vieux aimaient ainsi laisser passer les heures. La lune éclairait doucement leur cercle, la fumée des cigarettes que nul souffle n'emportait les enveloppait et, montant comme un encens, donnait à leur occupation le prestige de quelque rite mystérieux.

Taïeb seul parlait. Bien qu'il fût plus jeune que les autres, les voyages qu'il avait faits et les souvenirs qu'il avait rapportés de la guerre avec ses blessures, lui avaient ouvert une place dans le cercle des vieux.

Et de conter, ainsi entouré de la considération des anciens, était pour lui une des plus précieuses joies de son existence.

Taïeb contait... Dans le calme profond de la nuit d'été une flûte lointaine dédiait au silence sa stridulation monotone.

\*\*\*

Taïeb, sa botte d'alfa sous le bras et sa corde traînant derrière lui, salua d'un « Salem Alikoum » le cercle des vieux, auquel le « Alikoum es Salem » conjugué des auditeurs répondit.

Le ciel était sombre, et comme fatiguées d'avoir tout le jour subi les rafales du vent, les feuilles des palmiers pendaient le long des stipes, pétrifiées.

Ayant pris sa place habituelle Taïeb attendit le « I Allah » des vieux pour commencer une nouvelle histoire. Mais ce soir-là, le silence répondit à son attente.

Puis une voix s'éleva :

« Taïeb, disait-elle, ta fille Zorah, deshonore ton nom et notre religion. Le Roumi de Remla — qu'Allah le maudisse — a osé lever les yeux sur elle. »

Taïeb ne répondit pas, mais une cicatrice qui rayait sa tempe prit une teinte violette et ses mains plus fébrilement s'activèrent à tresser l'alfa.

Soul le susurrement de la théière herça, ce soir là, la silencieuse occupation des vieux.

L'impluvium de la nouvelle citerne de Remla, blanchi à la chaux, resplendissait sous la lune comme une énorme écaille d'huître qu'une main cyclopéenne aurait abandonnée sur le sable.

Le roumi leva les yeux. Au lointain le ciel se chargeait de nuages. Cette pluie tant attendue qui le libérait du Bled était proche. Les ouvriers avaient regagné la ville, lui seul restait pour vérifier la tenue de l'ouvrage.

Assis devant sa cabane que le soleil avait surchauffée tout le jour, il attendait.

C'était la fin, l'inévitable séparation. Une sensation bizarre montait en lui, écumante comme le goût du sang.

Soudain une silhouette se détacha sur la blancheur du mur où s'adossait l'abreuvoir. L'éclair d'une plaque d'argent et un tintinnement de bracelets la lui fit reconnaître. Ensemble ils furent sur l'impluvium, leurs lèvres s'unirent. A leurs pieds, la trappe relevée de l'immense citerne détachait un carré sombre sur la blancheur de la chaux.

Il descendit quelques échelons : une fraîcheur bienfaisante l'envoloppa. Au-dessus de lui, auréolé de lumière pâle, Zorah plongeait dans ses yeux le velours sombre de ses prunelles. Il lui tendit la main et lentement laissa la trappe se refermer sur eux.

Alors quelque chose de rauque comme un sanglot traversa la nuit et la haute silhouette de Taïeb se dressa derrière une touffe de driss.

En quelques enjambées il fut près de la trappe. La lumière et les ombres creusaient dans son visage un rictus de haine. D'une main attentive à ne soulever aucun écho, il glissa dans l'anneau de fer la clavette qui verrouillait la trappe, puis, à pas lents, il reprit le chemin du village.

En passant devant la porte ouverte de la cabane, il aperçut le casque du roumi, il en ressentit un choc. Mu par un sentiment de curiosité, il franchit le seuil. Par une fenêtre ouverte, un rayon de lune faisait violemment sortir de l'ombre un cadre fixé au mur. Taïeb leva les yeux, et soudain se figea dans l'attitude du soldat au garde à vous. A deux pas l'effigie de son capitaine fixait sur lui un regard dont il n'avait pas perdu le souvenir.

Au bas du cadre il reconnut la rangée de médailles qu'il avait détachées de la poitrine de son supérieur. En quelques minutes, il vécut à nouveau les terribles instants qui avaient précédé ce geste : Son capitaine l'emportant blessé sous les balles et tombant à son tour.

Il ne savait par quel miracle d'Allah une larme avait glissé sur sa joue quand, ce vaillant officier avait été enseveli. Sa première larme d'homme.

Alors il sentit une cruelle angoisse l'étreindre à la gorge. Il savait maintenant que ce roumi qu'il venait de condamner était le fils de l'homme qui lui avait sauvé la vie.

Accablé il chercha un appui. Une lutte terrible ravageait sa pensée. De longues minutes

s'écoulèrent dans le silence qu'entrecoûpait le sifflement accéléré de sa respiration. Du lointain un son de flûte lui parvint étouffé, inconsistant. N'était-ce pas l'appel des vieux, des amis, de toute sa vie ?

Alors il fit demi-tour et se mit lentement en marche, le dos courbé sous le poids de sa destinée. Sous ses yeux le sable passait comme les flots jaunes d'un fleuve. Une ligne blanche l'arrêta. Il la franchit. Sa main trem-

blante détacha la clavette et comme on jette une grenade la lança au loin entre les palmiers.

Il comprit alors que toutes ses glorieuses actions passées n'étaient rien à côté de ce geste-là. Pour la deuxième fois dans sa vie, une larme roula de sa joue sur le sol. Le sable la but.

Du bout du pied il en effaça l'infime trace et à pas lourds il s'en fut.

ŒUVRE N° 100

## LA FEMME

Lorsqu'un Dieu, du chaos où dormaient tous les mondes,

Eut appelé les cieux, et la terre et les ondes,

Eut élevé les monts, étendu les guérets,

De leurs panaches verts ombragé les forêts,

Et de l'homme, enfant par un plus grand miracle,

Eut fait le spectateur de ce nouveau spectacle,

Pour son dernier ouvrage il créa la Beauté.

On sent qu'à ce chef-d'œuvre il doit s'être arrêté.

Eh ! qu'aurait fait de mieux sa suprême puissance ?

Ce front pur et céleste où rougit l'innocence,

Cette bouche, cet œil, qui séduisent les cœurs,

L'une par un sourire, et l'autre par des pleurs ;

Ces cheveux se jouant en boucles ondoyantes,

Ce sein voluptueux, ces formes attrayantes,

Ce tissu transparent, dont un sang vif et pur

Cour nuancer l'albâtre en longs filets d'azur ;

Tout commandant l'amour, même l'idolâtrie.

Aussi, ne lui donnant que le ciel pour patrie,

Un emblème vivant de la Divinité.

Dans les sons de sa voix ou propice ou fumeste,

Les Celtes entendaient la volonté céleste,

Et, prêtant à la femme un pouvoir plus qu'humain,

Consacraient les objets qu'avait touchés sa main.

Un fanatisme aimable à leur âme enivré

Disait : « La femme est dieu, puisqu'elle est adorée. »

Comment les méconnaître ? Avec notre existence

De la femme pour nous le dévouement commence.

C'est elle qui, neuf mois, dans ses flancs douloureux

Porte un fruit de l'hygiène trop souvent malheureux,

Et, sur un lit cruel longtemps évanouie,

Mourante, le dépose aux portes de la vie.

C'est elle qui, vouée à cet être nouveau,

Lui prodigue des soins qu'attend l'homme au berceau.

Quels tendres soins ! Dort-il ; attentive, elle chasse

L'insecte dont le vol ou le bruit le menace ;

Elle semble défendre au réveil d'approcher,

De qui l'obligerait-il ? C'est d'une femme encore !

Son oreille de l'ombre écoute le silence ;

Où, si Morphée endort sa tendre vigilance,

Au moindre bruit rouvrant ses yeux appesantis,

Elle vole, inquiète, au berceau de son fils,

Dans le sommeil longtemps le contemple, immobile,

Et rentre dans sa couche, à peine encor tranquille.

S'éveille-t-il ; son sein, à l'instant présenté,

Dans les flots d'un lait pur lui verse la santé.

Qu'importe la fatigue à sa tendresse extrême ?

Elle vit dans son fils, et non plus dans soi-même ;

Et se montre, aux regards d'un époux éperdu,

Belle de son enfant à son sein suspendu.

Oui, ce fruit de l'hygiène, ce trésor d'une mère,

Même à ses propres yeux, est sa beauté première.

Voyez la jeune Isaura, éclatante d'attraits :

Sur un enfant chéri, l'image de ses traits,

Fond soudain ce fléau qui, prolongeant sa rage,

Grave au front des humains un éternel outrage.

D'un mal contagieux tout fuit épouvanté ;

Isaura sans effroi brave un air infecté.

Près de ce fils mourant elle veille assidue ;

Mais le poison s'étend et menace sa vue ;

Il faut, pour écarter un péril trop certain,

Qu'une bouche fidèle aspire le venin.

Une mère ose tout, Isaura est déjà prête :

Ses charmes, son époux, ses jours, rien ne l'arrête ;

D'une lèvre obstinée elle presse ses yeux

Que ferme un voile impur à la clarté des cieux,

Et d'un fils, par degrés, dégageant la paupière,

Une seconde fois lui donne la lumière.

Un père a-t-il pour nous de si généreux soins ?

Tu fuis, saison paisible, âge rempli de charmes,

Pour faire place au temps où l'homme chaque jour

Sort du sommeil des sens, et s'éveille à l'amour.

Déjà son front se peint d'une rougeur timide ;

Dans son regard plus vif brille une flamme humide ;

Son cœur s'enfle et gémît ; de ses soupirs troublé,

Tout son sein se soulève et retombe accablé ;

Dans ses veines en feu son sang se précipite ;

Son sommeil le fatigue, et son réveil l'agite ;

Il s'élançait, avide, impétueux,

Il promène au hasard ses yeux tumultueux ;

Il poursuit, il appelle un bonheur qu'il ignore ;

De qui l'obligerait-il ? C'est d'une femme encore !

Une femme, en secret lui rendant ses soupirs,

Réveille, s'abandonne à ses vagues desirs.

## 3<sup>e</sup> Concours Littéraire de l'Africain

5.000 francs de prix en espèces

Les auteurs des œuvres primées recevront les prix suivants :

1 <sup>er</sup> Prix	2.000 frs
2 <sup>e</sup> »	1.000 »
3 <sup>e</sup> »	500 »
4 <sup>e</sup> »	400 »
6 prix de 100 francs soit	600 »
10 prix de 50 francs soit	500 »

20 prix formant un total de 5.000 frs

Prix de Critique Littéraire : Un ouvrage de valeur sur l'Algérie. (offert par l'Office Algérien d'Action Economique et Touristique)

L'Association des Ecrivains Algériens a bien voulu accorder son patronage au Concours de l'Africain. Son Président, M. Jean Pomier, a accepté de présider le jury qui procédera au dépouillement des bulletins de vote.

## RÈGLEMENT

ARTICLE 1<sup>er</sup>  
Toutes les personnes ayant le goût d'écrire peuvent nous adresser dès ce jour et jusqu'au 30 JUIN 1934, une œuvre inédite : conte, nouvelle, fantaisie en prose ou en vers, comprenant au maximum 5.000 caractères (lettres, signes, espaces).

Toute œuvre excédant cette longueur sera renvoyée à son auteur pour être réduite.

Les envois devront être effectués le 30 JUIN au plus tard, le timbre de la poste faisant foi.

La Direction du journal se réserve le droit de censurer toute œuvre indésirable.

ART. 2  
Le classement qui servira à l'attribution des prix sera établi par les concurrents eux-mêmes à qui seront soumises les œuvres de tous les candidats.

ART. 3  
Les manuscrits ne devront être écrits que sur un côté de la feuille.

ART. 4  
Les manuscrits devront être envoyés à l'Africain, Service du Concours, 6, boulevard Carnot, à Alger.

ART. 5  
Ils paraîtront dans l'Africain dans l'ORDRE DE LEUR ARRIVÉE.

ART. 6  
La publication sera terminée au plus tard dans le numéro du 30 SEPTEMBRE 1934.

ART. 7  
Pour permettre un classement impartial, les œuvres seront publiées dans l'Africain sans indication de nom d'auteur, ceci afin d'éviter les choix de notoriété ou de sympathie et pour placer sur le même pied d'égalité un auteur inconnu ayant produit une œuvre de valeur avec ses concurrents plus en vue.

ART. 8  
Tout concurrent désirant prendre part au vote établira une liste sur laquelle il indiquera, par ordre de préférence, le titre des 20 œuvres de son choix.

ART. 9  
Chaque œuvre sera dotée d'un nombre de points décroissant, de 20 à 1, selon l'ordre de classement. Un jury totalisera le nombre de points attribués à chaque œuvre par les con-

currents et donnera la première place à celle qui obtiendra le plus grand nombre de points. Il établira ainsi la liste-type des 20 premières œuvres.

Le vote doit être impartial et chaque concurrent peut classer son œuvre s'il l'en juge digne.

ART. 10  
EN CAS D'EGALITE DE POINTS ENTRE DEUX CONCURRENTS, CELUI DONT L'ŒUVRE AURA ÉTÉ PUBLIÉE LA PREMIÈRE AURA LA PRÉFÉRENCE. LA PUBLICATION AYANT LIEU DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE, LES CONCURRENTS ONT DONC INTÉRÊT À NOUS ADRESSER LEUR ENVOI LE PLUS TOT POSSIBLE.

ART. 11  
UN PRIX DE CRITIQUE LITTÉRAIRE sera attribué au concurrent qui aura porté sur sa liste le plus grand nombre d'œuvres de la liste-type.

ART. 12  
En cas d'ex-æquo les votants seront départagés en totalisant les coefficients et en cas d'égalité en nombre et en coefficient, le prix sera attribué à celui dont la liste se rapprochera mathématiquement le plus de l'ordre établi par la liste-type.

ART. 13  
Les listes de vote devront parvenir à l'adresse de l'Africain, Service du Concours, 6, boulevard Carnot, à Alger, avant le 20 OCTOBRE 1934, jour fixé pour le dépouillement.

La publication des œuvres est terminée.

Les concurrents doivent remplir le tableau ci-dessous et nous le retourner sous enveloppe fermée sur laquelle sera collé le bon ci-contre.

Cet envoi devra nous parvenir avant le 20 OCTOBRE, jour fixé pour le dépouillement.

Nous rappelons que seuls les concurrents dont les œuvres ont été publiées ont le droit de voter. Ce vote doit être fait en toute équité et aucun article du règlement n'interdit aux concurrents de voter pour eux-mêmes, mais en toute impartialité.

Envoi de M \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_

BON DE CONCOURS

L'Africain

6, BOULEVARD CARNOT

ALGER

### ŒUVRES CHOISIES PAR ORDRE DE PREFERENCE

N°	TITRE	Coefficient
20		
19		
18		
17		
16		
15		
14		
13		
12		
11		
10		
9		
8		